

le 5 juin 2000
 le cinq juin deux mil, le conseil municipal, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Richard JOSEPH, Maire.

Étaient présents : M. JOSEPH - M^{me} DESRIVES - M^{me} F. ALLARY - M. R. PHELIPPEAU
 M. H. MARTIN - M. R. BORDERON - M. J. BATY - M^{me} J. C. CREPINSEK.

Absents : M. B. BOURREAU - M. M. ROSSIGNOL

Monsieur François Allary a été élu secrétaire.

Ordre du jour : Enquête carrière "le Temple"

Monsieur Le Maire informe que sur la demande de la STE DAM de Saint-Jean de Coles (Dordogne) une enquête publique a eu lieu la mairie de Combiers du 2 mai au 2 juin 2000, pour l'ouverture d'une carrière ciel ouvert de grès ferrugineux aux lieux dits "Bois du Temple" et "Bois de l'Echelle".

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal par une abstention et sept avis favorable se prononce pour l'exploitation de la carrière.

Ordre du jour : Révision des loyers au 1 er juillet 2000

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation de + 1.01 % sur les loyers communaux, soit :

- Logement de l'ancienne école sera de 1.337 Frs mensuel au 01.07.2000
- Logement du presbytère sera de 6.681 Frs annuel au 01.07.2000.

19.06.2000



19.06.2000

Ordre du jour : Syndicat Intercommunal de la Fourrière

Depuis le 13 mars dernier, date de l'arrêté Préfectoral portant création du Syndicat (105 communes adhérentes), 37 communes ont transmis leur demande d'adhésion au SIVU.

Il s'agit des communes D'Ambérac, Balzac, Bazac, Bécheresse, Bouex, Chalais, Chasseneuil-Sur-Bonnieurs, Chassenon, Condéon, Confolens, Echallat, Etagnac, Etriac, Les Essards, Léognac-Durand, Lesterps, Magnac-Lavalette-Villars, Mansle, Massignac, Médillac, Mouthiers-Sur-Boême, Mouzon, Pérignac, Pranzac, Puyréaux, Reignac, Saint-Adjutory, Saint Aulais La Chapelle, Saint-Christophe, Saint-Genis d'Hiersac, Saint-Michel-D'Entraygues, Suris, Torsac, Vars Vervant Vouharte et Xambes.

Par délibération du 26.04.2000, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Fourrière, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur la demande formulée par les communes citées ci-dessus.

En tant que commune adhérente à ce syndicat, le conseil municipal doit statuer sur l'entrée de ces nouvelles communes dans le SIVU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité, émet un avis favorable sur l'entrée de ces nouvelles communes et approuve la modification de statuts.

19.06.2000

ACHAT D'UN TELEPHONE FAX

19.06.2000

A l'unanimité le conseil municipal décide d'acquiescer en téléphonie fax à FRANCE TELECOM

VOIRIE TEMPETE

M. le Maire rend compte de la lettre de M^{me} Le Préfet concernant la tempête et de la demande de subvention sollicitée sur les biens non assurables (Voies). Le dossier est complet, mais la commune doit attendre son arrêté avant de commencer les travaux.

M. le Maire souligne que la voie communale de "Lasfonds" n'est pas totalement "en sécurité". Après discussion, M. le Maire le charge de s'en occuper.

Recensement des cultures agricoles

M. le Maire informe l'assemblée que le recensement des cultures agricoles aura lieu du 1^{er} Juin 2000 au 30.09.2000.

Fait et délibéré en mairie le 19.06.2000 et en que des membres présents.

(Handwritten signatures of council members)